



# Commune de Susville

Mairie – 38350 Susville

Téléphone : 04 76 81 05 12 – Télécopie : 04 76 30 97 34

Courriel : [mairie.susville@orange.fr](mailto:mairie.susville@orange.fr)

## Procès-verbal

### Conseil Municipal du 28 juin 2021

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Marijane GEISSLER, Lucie BALMET, Frédéric MAUGIRON, Elodie JODAR, Michel PLEUCHOT, Michel MARTOIA, Nathalie COLONEL, Patrick GUIGNIER

Excusés : André VIALLET, pouvoir donné à Emile BUCH  
Fabrice FEUILLASSIER, pouvoir donné à Valérie CHALLON  
Dominique PICAVEZ  
Sandrine BOSCARO

-----  
Lecture du procès-verbal de la séance du 17 mai 2021 par le Maire.

➤ ***Point sur le travail des commissions par les présidents de commission :***

- Commission jeunesse, sport, vie associative :

MPT : Participation à l'AG du 24 juin, très bien passé. Emile BUCH salue le travail effectué sur l'Accueil de Loisirs et le succès des mercredis et des vacances.

Manifestations : Trail des passerelles les 06 et 11 juillet, travail de recherche de bénévoles – Evènement culturel le 3 juillet au Psychagnard en cours de préparation, prêt de tables et chaises par la mairie – Vendredi 09 juillet, spectacle contes/chants à la Sauzie

- Commission Information et communication :

Site internet : adresse du site projet diffusée aux membres de la commission pour remarques – mise en ligne début juillet (soucis d'obtention de codes et nom de domaine avec OVH).

- Commission logement : Reste un logement vide à l'école HM.

- CCAS :

Dégustation des colis personnes âgées faite le 23 juin. Choix pour les colis des cafés CHAPUIS. 17 €/colis pour tous, pas de repas en 2021 de nouveau (incertitude COVID-19)

Saxo est hors-service suite à accident. Besoin d'élus pour assurer les courses en attendant de trouver une solution ( ?).

- Commission école :

Elodie fait le compte-rendu du Conseil d'école du 8 juin. Projection 109 élèves à la rentrée 2021.

Elodie et Emile sont rendus au spectacle de théâtre de la classe de CM de Catherine DEVILLE et félicitent les élèves et leur enseignante pour la qualité du travail accompli.

Notification de l'attribution de la subvention Etat pour le plan numérique à l'école.

Sous des écoles demandent à la mairie la prise en charge de 2 trajets du cycle équitation : 440 € : accord donné.

- Commission Santé :

Club 50+ : démarrage en septembre.

Retour sur un démarchage d'une société de recrutement de médecin qui demandait 12000 €/médecin et un engagement que de 18 mois pour les médecins : refus.

Travail avec la CPTS – Lucie redit la volonté de travailler pour le territoire pas que pour les Susville. Emile explique que la CCM et l'ADM ont aussi le sujet au cœur de leurs préoccupations.

- Travaux/forêt :

Travaux de réfection des murs du Crey en cours. Résultats très satisfaisants.

Plantation de 40 arbres avec l'ONF et les classes de Catherine DEVILLE et Mariline BIGONNET.

Réalisation du PATA/enrobé à froid par EIFFAGE.

Pb avec le holder pour tonte – réparation effectué.

Réduction du débit de la fontaine du Psychagnard suite à des abus (remplissage de citernes par certains habitants).

Changement du panneau d'entrée de commune côté La Mure avec SUSVILLE

Installation d'une barrière autour de la Mare par un habitant (matériel fourni par la commune.

Un grand merci à lui.

- Sécurité :

Participation à une journée des correspondants défense à Varces : volonté de mise en valeur des cérémonies de souvenirs (à voir implication des scolaires ?) – présentation des matériels – info sur le recrutement de jeunes informaticiens.

Pbtique de chutes de pierres sur la falaise « le serriou » : rdv avec le RTM le vendredi 2 juillet pour faire un constat et un diagnostic.

**Le Conseil municipal a approuvé les délibérations suivantes** (*ci-dessous des extraits résumés des délibérations*) :

***D\_01\_28062021 – Délibération modificative n°1 budget de l'eau 2021 – Chapitre 67***

Le Maire explique que suite à une erreur sur la facture du boulodrome, il est nécessaire d'établir un mandat correctif (-304.00 € HT soit 320.72€ TTC). Ces écritures interviennent au chapitre 67 auquel il n'a pas été prévu assez de crédits au BP de l'eau 2021.

La décision modificative n°1 vient donc augmenter les crédits de l'article 678 pour permettre la rectification de la facture d'eau du boulodrome et la prise en charge du mandat correctif.

Considérant le budget de l'eau voté le 6 avril 2021 et considérant qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative pour régulariser la situation expliquée ci-dessus, **la décision modificative n°1 au budget de l'eau 2021 est adoptée à l'unanimité.**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6215 : Personnel affecté par la colle..	100,00 €			
<b>TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés</b>	<b>100,00 €</b>			
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)	300,00 €			
D 678 : Autres charges exceptionnelles		400,00 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>300,00 €</b>	<b>400,00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>400,00 €</b>	<b>400,00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

***D\_02\_28062021 – Demande d'aide financière au Département de l'Isère pour l'achat d'une saleuse (dénéigement)***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Susville assure elle-même grâce aux services techniques le déneigement de la totalité de la commune. Cela représente plus de 16 kilomètres de voirie.

La saleuse actuelle a de nombreuses années et ne permet plus une utilisation correcte. La commune doit de nouveau s'équiper pour assurer un déneigement optimal. Il est donc prévu l'achat d'une nouvelle saleuse. Cet achat est estimé à 13000.00 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal le plan de financement suivant :

<i>Financement</i>	Montant HT de la subvention	Date de la demande	Taux
Département isère	5 200.00 €	Juin 2021	40%
Participation du demandeur :			
- autofinancement	7 800.00 €		60%
- emprunt			
<b>TOTAL HT</b>	<b>13 000.00 €</b>		<b>100%</b>

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,** valide le projet présenté, adopte le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus pour un montant HT de 13 000.00 € et demande l'octroi d'aides financières au meilleur taux pour ce projet.

Monsieur Patrick GUIGNIER évoque la possibilité d'envisager la location pour ce type de matériel. Monsieur le Maire répond que l'expérience de la location a déjà été éprouvée et que la location est plus coûteuse que l'achat, notamment avec le jeu de la récupération d'une partie de la TVA.

***D\_03\_28062021 - Demande de subvention au Département de l'Isère pour la réfection du mur de soutènement du Psychagnard***

*Annule et remplace la Délibération n° D\_16\_22032021*

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la remise en état du mur du soutènement au lieu-dit le Psychagnard est à programmer. Ce mur est situé sur la droite de la montée du Psychagnard en dessous du chemin du bois noir. Les travaux à programmer sont les suivants : nettoyage sur mur/haie/végétation, échafaudage, reprise arrasée, piquetage du mur, rejointoiement, reprise escalier, nettoyage du chantier.

Un premier estimatif des travaux s'élève à 52 471.50 € HT, soit 62 965.80 € TTC.

Le Maire propose de présenter ce projet au titre de la dotation territoriale de la Matheysine du Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

Financement	Taux	Montant en € HT	Date de la demande
Département Isère (Dotation territoriale)	40%	20 988.60	28/06/2021
<b>Sous-total subvention publique</b>	<b>40 %</b>	<b>20 988.60</b>	
Auto-financement	60%	31 482.90	
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>52 471.50</b>	

**Le Conseil municipal, à l'unanimité valide le projet présenté, adopte le plan de financement prévisionnel présenté pour un montant HT de 52 471.50 € et demande l'octroi d'aides financières au meilleur taux pour ce projet,**

***D\_04\_28062021 - Création d'une régie unique – avances et recettes communales***

Monsieur le Maire explique les changements opérés par la DGFIP sur la gestion des régies. Il explique également que la reprise de la bibliothèque par la commune nécessite la création d'une nouvelle régie mais qu'à la vue des montants en jeu, il est intéressant de créer une régie unique avec celle de la salle des fêtes.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise la création d'une régie communale unique d'avances et de recettes pour la gestion de la salle des fêtes et de la bibliothèque,** appelée régie communale. Les modalités de fonctionnement de cette régie sont définies dans la délibération. Il est indiqué que le régisseur et son suppléant seront désignés par arrêté du Maire.

***D\_05\_28062021 - Attribution subventions aux associations 2021 : Rugby Club Matheysin et Maison pour Tous***

Madame l'Adjointe en charge de la vie associative rappelle la délibération D\_02\_06042021 du 6 avril attribuant la somme de 1296, 00 € à diverses associations. Elle précise que l'ensemble des demandes de subventions n'était pas parvenu avant cette date et qu'il convient donc de statuer sur de nouvelles demandes. Elle présente les propositions de la commission jeunesse, sport et vie associative, réunie le 19 mai dernier.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'octroyer des subventions aux associations suivantes sur l'année 2021 :**

Maison Pour Tous de Susville : 30 000.00 €

***D\_06\_28062021 - Attribution subventions aux associations 2021 : Convention d'objectifs avec la Maison Pour Tous (subvention supérieure à 23 000 €)***

Monsieur le Maire rappelle la **loi n° 2000-321 du 12 avril 2000** relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, dans son article 10, traitant des dispositions relatives à la transparence financière qui stipule que : *“L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée”* ; ainsi que le **décret n°2001-495 du 6 juin 2001** pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques qui fixe dans son article 1 le montant annuel de subvention à partir duquel s'applique *l'obligation de conclure une convention à 23 000 Euros.*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la convention présentée et autorise le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association Maison Pour Tous pour l'année 2021 pour l'attribution d'une subvention annuelle de plus de 23 000 €.**

***D\_07\_28062021 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association MPT : exonération de la redevance pour l'année 2021***

Monsieur le Maire rappelle la Convention d'occupation du domaine public avec l'association MPT (voir délibération n°D\_01\_06042021) fixant un montant de redevance annuelle dû par l'association à la commune de 6 000 €.

Vu le contexte sanitaire dû à la COVID-19 et les conséquences pour l'activité de l'association sur la saison 2020-2021 (fermeture de la structure sur plusieurs période, chômage partiel des salariés...), **le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'exonérer la Maison Pour Tous du paiement de la redevance prévue à l'article 11 de la convention suscitée pour l'année 2021.** Cette décision vise à permettre une reprise sereine de l'activité de la structure.

***D\_08\_17052021 - Contrat restauration scolaire avec GUILLAUD TRAITEUR pour l'année scolaire 2021-2022***

Monsieur le Maire rappelle que la fourniture des repas de restauration scolaire était déjà assurée en liaison froide par GUILLAUD TRAITEUR pour l'année scolaire 2020-2021.

Il indique que les prestations fournies sont de qualité et correspondent parfaitement aux besoins des élèves Susvillois. Par courrier reçu le 16 juin 2021, GUILLAUD TRAITEUR a annoncé ne pas augmenter les tarifs pratiqués en 2020-2021 pour l'année scolaire 2021-2022.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre élaborée par GUILLAUD TRAITEUR pour l'année 2021-2022 pour un coût de repas en liaison froide de 3,69 € TTC.**

***D\_09\_28062021 - Convention de prestations de services « intervention musicale à l'école de Susville » avec l'association « La caverne enchantée » - Année scolaire 2021-2022***

Le Maire rappelle au Conseil municipal les interventions auprès des élèves de Susville depuis 2018 de l'association « La caverne enchantée » pour l'éducation à la musique, à raison de 3 heures par semaine sur 26 semaines. Il indique que l'association maintient le coût pratiqué pour l'année 2020-2021.

Il rappelle que le bilan est toujours très favorable de l'intervention de cette association auprès des élèves. Il propose donc d'établir une nouvelle convention avec la caverne enchantée pour l'année 2021-2022.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition d'intervention pour un montant de 3 822 €** et autorise le Maire à signer la convention avec l'association « La caverne enchantée » pour l'année 2021-2022.

*D\_10\_28062021 - Convention avec le SIAJ pour la participation financière pour l'assistance à la facturation d'eau – Année 2021*

Monsieur le Maire explique que le SIAJ participe activement au service de facturation de l'eau potable en collaboration avec les services communaux (relevés, mise à jour de la base de données, identification et signalement des éventuelles fuites...)

Ce service était jusqu'à présent réalisé sans contrepartie pour les communes. Il est donc proposé que les communes adhérentes au SIAJ participent à ce service, en tenant compte de leur diversité d'abonnés.

Pour l'année 2021, la participation de la commune de Susville s'élève à 1915.00 € HT, soit 2298.00 € TTC. Les coûts annuels seront révisés en décembre de chaque année. La durée de la convention est fixée à 6 ans.

**Le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 3 abstentions, valide la convention avec le SIAJ et les communes membres du SIAJ** pour la participation financière des communes inhérentes à la facturation et autorise le Maire à signer la convention et tous documents y afférents,

*D\_11\_28062021 - Réitération par acte notarié des conventions de servitudes avec ENEDIS, parcelle cadastrée AI n° 88 – Autorisation donnée au Maire de signer.*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les conventions signées entre la société ENEDIS et la Commune de Susville en date du 16 septembre 2020 (délibération n° D\_08\_140920 du 14 septembre 2020 – AD 44, AD 427, AD 447) et en date du 10 juillet 2020 (délibération D\_08\_290620 du 29 juin 2020 – AD 427) sur les parcelles AD 44, AD 427 et AD 447 pour constituer des servitudes de passage de canalisations électriques souterraines et aériennes, tout droit réel de jouissance spéciale pour la mise à disposition d'un terrain pour pose d'un poste de transformation, ainsi que d'accès des agents ENEDIS, de non-aedificandi, de pose et passage des divers accessoires nécessaires à l'installation, au profit de tout fonds dominant appartenant à la société ENEDIS.

Il résulte de ces conventions que ces droits seraient consentis sur les parcelles de propriété communale cadastrée AD 44, AD 427 et AD 447 moyennant les indemnités uniques et forfaitaires suivantes :

- convention N° CS06-V06 – affaire N° DA24/040276 CENTRALE FOURS SECHEURS (AD 447) : 40.00 €
- convention N° CS06-V06 – affaire N° DA24/040276 CENTRALE FOURS SECHEURS (AD 44 – AD 427 – AD 447) : 222.00 €

- convention N° CS06-V06 – affaire N° DA24/040393 PARC TERRIL SUD (AD 427) : 15.00 €
- convention poste hors R332-16 CU-V06 – affaire N° DA24/040276 CENTRALE FOURS SECHEURS (AD 427) : 20.00 €

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du Maire par procuration de ce dernier au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié** constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

***D\_12\_28062021 - Convention d'aménagement avec Isère Aménagement : Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale - CRACL n°1 en date du 31/12/2020.***

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'article 17.1 de la convention d'aménagement du secteur du chevalement, le compte-rendu annuel à la collectivité intégrant le bilan actualisé au 31/12/2020 a été présenté oralement aux élus membres du comité de pilotage. Il indique que la version rédigée a été reçue en mairie le 4 juin dernier.

Le contenu des comptes-rendus annuels d'activités est précisé dans l'article L300-5 du code de l'urbanisme repris dans l'article L1523-3 du CGCT. Ils doivent faire l'objet d'un vote en Conseil municipal.

Monsieur le Maire présente le CRACL établi par la société Isère Aménagement au 31/12/2020 au Conseil municipal. Le montant des dépenses d'investissement cumulées et constatées au 31/12/2020 s'élève à 45 453 € HT (concernant les postes de dépenses suivants : acquisitions foncières – honoraires géomètre – rémunération du concessionnaire). Le montant des recettes cumulées et constatées s'élève à 0 € HT pour l'année 2020.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL)** pour l'opération d'aménagement du secteur du chevalement arrêté au 31 décembre 2020.

***D\_13\_28062021 - Convention de mise à disposition de la parcelle AK n°116 à TONIZZO Roger***

Monsieur le Maire indique le travail effectué en collaboration avec Monsieur JEANNIN pour identifier l'ensemble des parcelles communales et leurs éventuels exploitants afin de faire le point sur l'existence de conventionnement entre la commune et ces personnes.

Il indique que Monsieur TONIZZO Roger utilise depuis de nombreuses années la parcelle AK 116 à des fins de pâturage et fourrage sans convention écrite avec la commune. Il propose donc au Conseil municipal de régulariser la situation.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention présentée pour la mise à disposition à Monsieur TONIZZO Roger de la parcelle AK 116** pour la somme de 30 €/an et autorise le Maire à signer cette convention et tout document y afférent.

### Questions/informations diverses :

- Financement participatif Susville 2 : Monsieur le Maire explique la mise en place à l'automne d'un financement participatif par GEG et CNR pour le financement de Susville 2. Il indique que la proposition est intéressante. Le Conseil municipal sera appelé à se prononcer sur la question à une prochaine séance.
- Modification simplifiée n°1 PLU : Avis autorité environnementale et avis PPA reçus – aucune remarque – Mise à disposition du public du 1<sup>er</sup> au 30 juillet 2021.
- Démarrage du petit train repoussé courant juillet
- Election du futur président de la CCM le jeudi 8 juillet 2021
- Projet de piste cyclable entre le Crey et le Villaret par le Département : dépôt d'une demande de travaux
- Signature du bail avec GEG CNR pour Susville 2 le 3 juin dernier. Démarrage des travaux à l'été 2021 – Mise en service projetée été 2022.
- Devis demandé au CAFES pour la peinture de la façade Sud MPT (côté boulodrome) – environ 1500 €. Travaux à programmer.
- Compte-rendu de l'AG du Secours Populaire par Emile qui était présent.
- Info sur les valeurs locatives qui ont pu bouger et donc qui ont entraîné certaines augmentations de taxe foncière.

*Séance levée à 21h05.*

*Rédaction : Perrine MUGNIER, secrétaire générale.*

*Relecture : Emile BUCH, Maire.*